

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 10 juillet 2018** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx,
Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale
et Me Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2018-07-226 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

POINTS AJOUTÉS :

- 7.1 Achat de billets – Omnium de golf du maire de Vaudreuil-Dorion.
- 7.2 Changement de lieu des séances du conseil des mois d'août et de septembre 2018.

ADOPTÉE

2018-07-227 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-07-228 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUIN 2018 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juin 2018, au montant de **107 208,26 \$**.

ADOPTÉE

2018-07-229 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2018 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juin 2018, au montant de **1 431 890,78 \$**.

ADOPTÉE

2018-07-230 **RÈGLEMENT 445-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 445 SUR LES TARIFS – ADOPTION**

Considérant que le Règlement no 445 sur les tarifs est entré en vigueur le 25 février 2006;

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement no 445 par le Règlement no 445-21 afin d'ajuster certains tarifs, notamment ceux applicables à la transcription et la reproduction de documents et aux demandes de révision du rôle d'évaluation foncière;

Considérant qu'à la séance du 12 juin dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 445-21 déposé.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le Règlement no 445-21 modifiant le Règlement 445 sur les tarifs.

ADOPTÉE

2018-07-231 **RÈGLEMENT 536-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 536 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE DE 1 263 900 \$ ET UN EMPRUNT DE 780 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD CAZA – ADOPTION**

Considérant que le Règlement no 536 décrétant une dépense de 1 263 900 \$ et un emprunt de 780 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection du boulevard Caza est entré en vigueur le 16 mai 2018;

Considérant que suivant l'appel d'offres public pour ces travaux, les soumissions se sont avérées plus élevées que l'estimé des coûts ayant servi à la préparation du Règlement d'emprunt no 536;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement no 536 par le Règlement no 536-1 afin d'augmenter la dépense à 1 428 182 \$ et l'emprunt à 963 182 \$;

Considérant qu'à la séance du 12 juin dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 536-1 déposé.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le Règlement no **536-1** modifiant le Règlement d'emprunt 536 qui décrétait une dépense de 1 263 900 \$ et un emprunt de 780 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection sur le boulevard Caza, afin d'augmenter la dépense à **1 428 182 \$** et l'emprunt à **963 182 \$**.

ADOPTÉE

2018-07-232 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-48 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE DU RÈGLEMENT NO 437 ET VISANT LA CRÉATION DES ZONES H-322 ET H-323, LA MODIFICATION DES LIMITES DE LA ZONE P-314 ET LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES POUR LA ZONE C-405**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement de zonage no 437 et qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement, afin de modifier le

-85-

plan de zonage, créer les zones H-322 et H-323, modifier les limites de la zone P-314 et la grille des usages et normes pour la zone C-405;

Considérant qu'à la séance du 12 juin dernier, un avis de motion a été donné et le premier projet du règlement no 437-48 déposé et adopté;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désiraient s'exprimer sur celui-ci, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le second projet de règlement no **437-48** modifiant le plan de zonage du Règlement no 437 et visant la création des zones H-322 et H-323, la modification des limites de la zone P-314 et de la grille des usages et normes pour la zone C-405.

Que copie de ce second projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2018-07-233 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 537 RÉGISSANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES ET DES ENGRAIS

Jean Fournel donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le Règlement no 537 régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais.

ADOPTÉE

2018-07-234 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 537 RÉGISSANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES ET DES ENGRAIS

Considérant que le Règlement no 451 régissant l'utilisation extérieure des pesticides est entré en vigueur le 19 mai 2007;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le Règlement no 451 par le Règlement no 537 régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais afin d'actualiser les règles en matière de pesticides sur le territoire de la Ville;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 537.

ADOPTÉE

2018-07-235 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 538 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE (RMH 460-2018)

Bernard Groulx donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le Règlement no 538 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460-2018).

ADOPTÉE

2018-07-236 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 538 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE (RMH 460-2018)

Considérant que le Règlement no 474 concernant la sécurité, la paix et l'ordre est entré en vigueur le 30 septembre 2009;

Considérant que la MRC Vaudreuil-Soulanges ainsi que les Villes qui en font partie ont décidé de procéder à la révision des règlements municipaux harmonisés;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le Règlement no 474 par le Règlement no 538 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460-2018);

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 538.

ADOPTÉE

2018-07-237 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2018-22, LOT 5 759 961 (2987, BOULEVARD PERROT)

Considérant que les requérants souhaitent construire une nouvelle maison unifamiliale isolée à 2 étages;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2018-22 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2018-22**, lot 5 759 961 (2987, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2018-07-238 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2018-21, LOT 2 068 117 (14, 160^E AVENUE)

Considérant que les requérants souhaitent changer le revêtement et la couleur de leur toiture;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande

-87- d'approbation au PIIA no 2018-21 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2018-21**, lot 2 068 117 (14, 160^e Avenue) telle que présentée.

ADOPTÉE

2018-07-239 **ACCEPTATION DES TRAVAUX DE PAVAGE 2017 – SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – BOULEVARD PERROT**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que le Conseil approuve les travaux de pavage effectués au cours de la saison 2017 sur le boulevard Perrot en conformité avec la résolution no 2017-04-104, pour un montant de 230 323 \$, et que ces travaux sont complets. Le conseil demande le paiement de 104 096 \$ de la subvention s'y rattachant (AIRRL-2017-381), le tout conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE

2018-07-240 **OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET DE LEUR MISE EN ŒUVRE – PROJET DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC ET DE PAVAGE DU BOULEVARD CAZA**

Considérant que dans le cadre du projet de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc et de pavage du boulevard Caza, les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 3 laboratoires pour le mandat de contrôle de la qualité des matériaux et de leur mise en œuvre.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **19 226 \$** plus taxes applicables à **Groupe ABS Inc.** pour un mandat de contrôle de la qualité des matériaux et de leur mise en œuvre pour le projet de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc et de pavage du boulevard Caza.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt numéro 536, la subvention versée sous le Programme TECQ et la réserve financière de l'eau et imputée aux postes budgétaires 22-400-00-720 et 22-400-00-730.

ADOPTÉE

2018-07-241 **AUTORISATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, FONDATION DE CHAUSSÉE SUR LES RUES MADORE ET GÉRALD-GODIN ET LA MISE À NIVEAU DES POSTES PP-9 ET PP-11**

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2017-10-300, la Ville a octroyé un contrat au montant de 1 471 878 \$ plus taxes applicables à **Ali Excavation Inc.** pour la construction des infrastructures municipales, fondation de chaussée sur les rues Madore et Gérald-Godin et la mise à niveau des postes PP-9 ET PP-11;

Considérant qu'en cours de projet, certains imprévus ont été rencontrés et que des changements de spécifications ont été requis pour la mise à niveau des postes de pompes PP-9 ET PP-11;

Considérant que pour l'aménagement des lieux, deux sites de boîtes aux lettres devront être construits pour recevoir les équipements de Postes

-88-

Canada et que des coûts de 4 400 \$ plus taxes applicables sont associés à ces travaux.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer le paiement d'honoraires supplémentaires au montant maximal de **30 045,09 \$** plus taxes applicables à **Ali Excavation Inc.**

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt no. 521 et imputée au poste budgétaire 22-300-00-710.

ADOPTÉE

2018-07-242 OCTROI DE CONTRAT – TRAITEMENT DE FISSURES

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 3 entreprises pour le traitement des fissures de diverses rues pavées dans les dernières années.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **13 046 \$** plus taxes applicables à **Scellement de fissures d'asphalte Inc.** pour le traitement des fissures de diverses rues pavées.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-321-00-545.

ADOPTÉE

2018-07-243 SIGNALISATION ROUTIÈRE – INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'accepter l'installation des panneaux d'arrêt obligatoire suivants:

- Un sur la rue Pelletier au coin de la rue Madore;
- Deux sur la rue Madore, aux coins du boulevard Caza et de la rue Promenade St-Louis;
- Un sur la rue Gérald-Godin au coin du boulevard Caza.

ADOPTÉE

2018-07-244 OCTROI DE CONTRAT – MISE À JOUR DU MOBILIER EXTÉRIEUR ET DES STRUCTURES DE JEUX – INSTALLATION CLÔTURE BASKETBALL AU PARC DES ÉPÉVIERES – PHASE 3

Considérant que dans le cadre de la mise à jour du mobilier extérieur et des structures de jeux à divers endroits dans la Ville, les Services communautaires ont prévu l'installation d'une clôture pour empêcher le ballon de sortir de la zone de basketball au Parc des Épévieres;

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer un contrat au montant de **5 928,04 \$** plus taxes applicables à **Clôtures D et D Inc.** pour l'installation d'une clôture près de la zone de basketball au Parc des Épévieres.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-700-10-740.

ADOPTÉE

2018-07-245 FONDS D'AIDE AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS – PROJET D'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE

Considérant que le programme d'aide financière «Fond d'aide au rayonnement des régions» a lancé un appel de propositions l'année dernière et que la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la MRC de Beauharnois ont travaillé de concert afin de déposer un projet concernant des navettes fluviales qui relient les 2 territoires et qui favorisent le tourisme cyclable;

Considérant que des fonds ont été attribués par le gouvernement au projet présenté par DEV Vaudreuil-Soulanges et que la Ville participe à l'élaboration du projet de concert avec les autres villes qui ont une navette;

Considérant que le projet consiste pour la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot en l'installation d'une toilette écologique, de mobilier urbain, d'une biciborne et de signalisation.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver le projet tel que présenté, d'accepter la propriété des futures installations et d'effectuer l'entretien de celles-ci pour un minimum de 10 ans.

ADOPTÉE

2018-07-246 AUTORISATION DE DÉPENSE – BRIGADE ZÉRO DÉCHET

Considérant l'implantation de la collecte des déchets organiques sur notre territoire et la mise sur pied de la Brigade zéro déchet;

Considérant que celle-ci va parcourir le territoire pour sensibiliser les citoyens à la mise en œuvre d'une collecte de compost en fournissant de l'information et des conseils à ce sujet.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser un budget au montant maximal de **62 000 \$** plus taxes applicables pour la mise sur pied de la Brigade zéro déchet.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 02-452-00-345.

ADOPTÉE

2018-07-247 AUTORISATION CPTAQ POUR LOTISSEMENT ET ALIÉNATION - LOT 5 664 926, CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION DE VAUDREUIL

Considérant que le propriétaire du lot 5 664 926 du Cadastre du Québec, Circonscription de Vaudreuil, désire lotir ce dernier en 2 lots, afin de pouvoir en aliéner un;

Considérant que le Règlement de zonage no 437 de la Ville autorise, en zone agricole, les habitations unifamiliales isolées et l'usage résidentiel qu'aux parties de lot situées à moins de 60 mètres de l'emprise d'un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont déjà autorisés par un règlement municipal avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

Considérant que la demande ne vise pas une utilisation à des fins autres qu'agricoles sur les parties de lots situées à l'extérieur de la superficie de

-90-

5 000m² pouvant être reconnue en lien avec l'invocation du droit de l'article 103 de la LPTAA;

Considérant qu'une autorisation est requise étant donné qu'il s'agit d'un lotissement et d'une aliénation;

Considérant que l'indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande n'est pas applicable dans le cas en l'espèce puisqu'il s'agit d'une demande visant un lot en particulier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de recommander que soient permis le lotissement et l'aliénation du lot 5 664 926 du Cadastre du Québec, Circonscription de Vaudreuil, en 2 lots distincts.

ADOPTÉE

2018-07-248

DÉSIGNATION D'UNE RÉPONDANTE EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT

Considérant que la *Loi favorisant le respect et la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* (R.L.R.Q. c. R-26.2.01) a été sanctionnée le 18 octobre 2017;

Considérant que les municipalités sont assujetties à cette loi qui à son article 17 prévoit la désignation d'un répondant en matière d'accommodement au sein du personnel de celles-ci.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que Katherine-Érika Vincent, directrice générale, soit désignée à titre de répondante de la Ville en matière d'accommodement pour la mise en œuvre de la *Loi favorisant le respect et la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*.

ADOPTÉE

2018-07-249

ACHAT DE BILLETS – OMNIUM DE GOLF DU MAIRE DE VAUDREUIL-DORION

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1).

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'acheter un quatuor pour L'Omniium de golf du maire de Vaudreuil-Dorion, qui se tiendra le mercredi 3 octobre 2018 au Club de golf Summerlea, au coût total de **800 \$** payable à la **Fondation du maire de Vaudreuil-Dorion** et d'autoriser 4 personnes à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

2018-07-250 **CHANGEMENT DE LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL DES MOIS D'AOÛT ET DE SEPTEMBRE 2018**

Considérant qu'en vertu de l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), le conseil tient ses séances à l'endroit désigné par la charte pour sa première séance ou à l'endroit que le conseil a fixé par résolution;

Considérant que le Conseil peut changer par résolution l'endroit où il tient ses séances et que le greffier doit donner un avis public de tout changement de l'endroit où se tiennent les séances.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu que les séances des mois d'août et de septembre 2018 puissent se tenir au Carrefour Notre-Dame, 1300, Boulevard Don-Quichotte ou au Parc des Éperviers, 89 rue Rivelaine, selon les conditions météorologiques.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de juin 2018 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 19 juin 2018 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-07-251 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de lever la séance à 20h16.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
